

COMMUNE DE CREVOUX

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 MARS 2022

Le mardi vingt-neuf mars mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Crévoux, dûment convoqué par le Maire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane SCARAFAGIO, Maire.

Etaient présents (8) : Stéphane SCARAFAGIO, Marie-Emmanuelle MARGARON, Françoise PONS, Alain BARTHELEMY, Jean-Claude PASCAL, Erwan FAURE, Laurent PASCAL, Denise CLOT.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (3) : Nina LAPIERRE (a donné pouvoir à Françoise PONS), Isabelle RECOTILLET (a donné pouvoir à Erwan FAURE), Yves LAGRANGE (a donné pouvoir à Laurent PASCAL)
- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (8+3 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Françoise PONS.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour et propose l'ajout des délibérations suivantes :

- Autres types de contrats : groupement de commande pour réalisation d'audits énergétiques avec la CCSP
- Action Ukraine – Ouverture du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)
- Finances locales – Aménagement touristique sur le Parcours du Parpaillon – Demande de subventions.
- Finances locales – Remplacement du télésiège de Bouche-Clauze par un télésiège – Demande de subventions.
- Finances locales – Enneigement – Neige de culture – Domaine nordique de la Chalp – Demande de subventions.
- Finances locales – Refuge du Parpaillon – Commune de Crévoux - Demande de subventions.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de séance du 22 février 2022.

Finances locales – Vote des comptes administratifs de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire étant sorti, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre et 0 abstentions, a voté les comptes administratifs de l'exercice 2021.

N°5 – Finances locales - Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre et 0 abstentions, a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

N°6 – Finances locales - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Les résultats de l'exercice 2020, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Budget principal

Reports 2020:

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 31 359,46 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 316 970,96 €

Soldes d'exécution 2021 :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 8 557,49 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 129 301,04 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 30 250,04 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 53 052,01 €

Budget annexe de ski de fond

Reports 2020 :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 31 328,81 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 18 326,91 €

Soldes d'exécution 2021 :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 39 014,53 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 49 257,07 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 3 769,44 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 53 052,01 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 393 219,99 €

Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : 22 801,97 €

Budget annexe de ski de fond

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 67 583,98 €

Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : 0,00 €

Objet : N°07– Finances locales - Vote des budgets de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre et 0 abstentions, a voté les budgets primitifs pour l'année 2022, qui s'établissent de la façon suivante (reports inclus) :

| <i>Budget principal</i> | <i>Budget ski de fond</i> |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - Fonctionnement : 805 275,55 € | - Fonctionnement : 256 583,84 € |
| - Investissement : 502 234,48€ | - Investissement : 173 845,85 € |

Objet : N°08 – Finances locales - Vote des taux d'imposition pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 107,26 %

Objet : N°09 – Domaine et patrimoine – Gestion de la forêt – Assiette des coupes 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2023, établi par l'Office National des Forêts :

ETAT D'ASSIETTE :

↳ Coupes proposées :

| Parcelle | Type de coupe ¹ | Volume présumé réalisable (m ³) | Surface (ha) | Régulée/ Non Régulée | Année prévue aménagement | Année proposée par l'ONF | Année décidée par le propriétaire ² | Destination prévisionnelle | |
|----------|----------------------------|---|--------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--|------------------------------|-------------------------|
| | | | | | | | | Délivrance (m ³) | Vente (m ³) |
| 39_p | AMEL | 469 | 7.82 | Régulée | 2023 | 2023 | 2023 | | 469 |
| 11_a | IRR | 455 | 11.37 | Régulée | 2025 | 2023 | 2023 | | 455 |
| | | | | | | | | | |

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

↳ Coupes reportées ou supprimées :

| Parcelle | Type de coupe ³ | Volume présumé réalisable (m ³) | Surface (ha) | Régulée/ Non Régulée | Année prévue aménagement | Année proposée par l'ONF ⁴ | Année décidée par le propriétaire ⁵ |
|----------|----------------------------|---|--------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|
| 9_p | RPQ | 592 | 9.87 | Régulée | 2023 | 2025 | 2025 |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration, AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN régénération, TSF taillis sous futaie, TB taillis boisable, TS taillis simple, RA rase, RD définitive, RE ensemencement, RPQ régénération par parquets, RS secondaire

² Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

³ Nature de la coupe : AMEL amélioration, AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN régénération, TSF taillis sous futaie, TB taillis boisable, TS taillis simple, RA rase, RD définitive, RE ensemencement, RPQ régénération par parquets, RS secondaire

⁴ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

⁵ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Motif des coupes proposées en report et suppression par l'ONF :

Parcelle 9_p : Attendre résorption du retard des travaux de décapages dans les parquets déjà ouverts.

Autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Objet : N°10 – Domaine et patrimoine – Certification de la gestion durable de la forêt de Crévoux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler son adhésion au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC).

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstention

Décide d'adhérer au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pour l'ensemble de la forêt que la commune de Crévoux possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour une période de 5 ans .

Objet : N°11 – Autres types de contrats : groupement de commande pour réalisation d'audits énergétiques avec la CCSP

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Serre-Ponçon, a constitué un groupement de commande portant sur la réalisation d'audits énergétiques lors du conseil communautaire du 28 février 2022.

Ce groupement de commande permet de répartir les rôles comme suit :

Rôle de la CCSP :

- Passer les marchés (accord cadre à bons de commande).
- Gérer le marché avec consultation préalable des membres (avenants etc.)

Rôle des membres du groupement :

- Détermination de la nature et l'étendue des besoins à satisfaire
- Transmission au coordonnateur des données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des marchés
- Les membres du groupement exécutent, pour ce qui les concernent, l'accord cadre à hauteur de leurs besoins et notamment :
 - o la passation des bons de commande ou ordres de service,

- o la gestion de la facturation
- Tous ces éléments sont détaillés dans le projet de convention de groupement en annexe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

11 voix pour (8+ 3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstentions

- **VALIDE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes selon les termes de la convention jointe,
- **DESIGNE** la CCSP comme coordonnateur du groupement de commande,
- **VALIDE** le plan de financement suivant pour les audits sous maîtrise d'ouvrage communale :

| | Coût commune | Recettes | | Autofinancement |
|-----------------------|--------------|----------|------------------------|-----------------|
| | | ACTEE | Banque des territoires | |
| Réalisation audits | 3000 € | 1500 € | 900 € | 600 € |
| Equipements de mesure | | | | |
| TOTAL | | | | |

Objet : N°12 – Action Ukraine – Ouverture du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a annoncé que le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a activé **le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)**, afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fond géré par des équipes spécialisées du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la somme de 1 500 € au nom de la commune de Crévoux

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré par :

11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstentions approuve de verser la somme de 1 500 € au nom de la commune de Crévoux

Objet : N° 13 – Finances locales – Aménagement touristique sur le Parcours du Parpaillon – Demande de subventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'espace valléen de Serre-Ponçon, la commune a pour projet l'aménagement touristique sur le parcours du Parpaillon.

Le coût de cette opération est estimé à 30 435,62 € HT. Le plan de financement est le suivant :

| | | |
|-----------------|------|-------------|
| Etat (FNADT) | 40 % | 12 174,25 € |
| Région | 40 % | 12 174,25 € |
| Autofinancement | 20 % | 6 087,12 € |

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstention

Approuve le plan de financement de l'opération tel qu'établit ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers conformément audit plan de financement.

Objet : N° 14 – Finances locales – Remplacement du téléski de Bouche-Clauze par un télésiège – Demande de subventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de pouvoir avancer sur le projet de remplacement du téléski de Bouche-Clauze par un télésiège, Monsieur le Maire souhaiterait déposer les dossiers de demande de subventions auprès des services de la Région et du Département dans le cadre du contrat station.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après en avoir délibéré, par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstention

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers susmentionnés pour ce projet.

Objet : N° 15 – Finances locales – Enneigement – Neige de culture – Domaine nordique de la Chalp – Demande de subventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans la continuité de l'aménagement du domaine nordique de la Chalp, Monsieur le Maire souhaiterait déposer les dossiers de demande de subventions auprès des services de la Région et du Département afin de réaliser de l'enneigement artificiel ainsi que de l'irrigation pour la période estivale.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après en avoir délibéré, par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstention

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers susmentionnés pour ce projet.

Objet : N° 16 – Finances locales – Refuge du Parpaillon – Commune de Crévoux - Demande de subventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans la continuité de l'aménagement touristique du parcours du Parpaillon inscrit dans l'espace valléen de Serre-Ponçon, Monsieur le Maire souhaiterait déposer les dossiers de demande de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département afin de réaliser un refuge.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, après en avoir délibéré, par 11 voix pour (8+3 pouvoirs), 0 voix contre, 0 abstentions.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers susmentionnés pour ce projet.

Questions diverses :

Achat terrains : Françoise PONS informe l'ensemble du conseil municipal qu'elle a pris contact avec les propriétaires fonciers des terrains situés en amont de l'ancien foyer nordique pour les informer que la commune serait intéressée pour acheter ces parcelles afin d'aménager un espace ludique et un parking. Tous les propriétaires doivent lui fournir une réponse dans les semaines à venir.

Cimetière : Françoise PONS rappelle qu'un rdv doit avoir lieu avec la personne en charge du projet d'aménagement du cimetière courant avril afin de pouvoir commencer les travaux.

Adressage : L'entreprise les Environneurs doit venir vers le 10 avril poser les panneaux de rue dans les hameaux. Suite à ces travaux, la commune organisera des permanences afin de distribuer les numéros de maison aux administrés.